



CENTRE DE FORMALITES DES PROFESSIONS IMMOBILIERES

**1 avenue Johannes Gutenberg – CS 70045
SERRIS
77776 MARNE-LA-VALLEE Cedex 4**

☎ 01.74.60.51.00

Mail : agent.immobilier@seineetmarne.cci.fr

**CARTE PROFESSIONNELLE
TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE
GESTION IMMOBILIERE – SYNDIC – MARCHAND DE LISTES
PRESTATIONS DE SERVICES – PRESTATIONS TOURISTIQUES**

Avant le dépôt de votre dossier, vous êtes invités à faire contrôler l'aptitude professionnelle du (ou des) demandeur(s) auprès du Centre de Formalités des Professions Immobilières sur agent.immobilier@seineetmarne.cci.fr

**DEMANDE INITIALE D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE DÉLIVRÉE
PAR UNE CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI)**

✚ Formulaire de demande dûment complété et signé par le (ou les) titulaire(s) de la carte
[cerfa 15312*01](#) [notice de remplissage](#)

Pièces justificatives

Pour l'entreprise

- ✚ Un extrait d'immatriculation au RCS à jour.
- ✚ Pour une société, une copie des statuts à jour, signée et certifiée conforme à l'original
- ✚ une copie de la pièce d'identité des associés détenant directement ou indirectement au moins 25 % des parts du capital (pour les associés personnes morales, copie de la pièce d'identité du représentant légal),
- ✚ liste des souscripteurs / actionnaires
- ✚ Attestation de garantie financière (portant mention des activités concernées) pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant ou attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités

pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur (cadre n° 13 du formulaire Cerfa)

- ✚ Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du numéro de compte et coordonnées de l'agence qui le tient
- ✚ Attestation d'assurance (portant mention des activités concernées) pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle

Pour le(s) dirigeant(s)

- ✚ Contrôle de l'aptitude professionnelle. cf. [liste](#)
- ✚ Copie de la pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)
- ✚ Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France : Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat
- ✚ Pour un ressortissant de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen : une autorisation, signée en original, de consulter le bulletin n°2 du casier judiciaire du pays d'origine.

Le cas échéant, pour un ressortissant UE, EEE ou d'un état tiers

- ✚ Copie certifiée conforme du diplôme par le demandeur ou certificat justifiant le suivi d'un enseignement à la langue française ou des attestations établissant l'acquisition de la langue française par l'usage

RÉMUNÉRATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE DE LA CARTE **(Arrêté du 10 février 2020)**

Paiement d'un montant de 160 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne

LA SEULE INSTRUCTION DU DOSSIER EST TARIFÉE AU MONTANT DE LA FORMALITÉ AINSI TOUT DOSSIER INCOMPLET QUI DOIT ÊTRE REJETÉ AU BOUT DE 2 MOIS D INCOMPLÉTUDE DONNE LIEU À ENCAISSEMENT DU COÛT DE LA FORMALITÉ – arrêté du 10 février 2020

Les pièces doivent être produites en langue française ou traduites par un traducteur assermenté



ENVOI DU DOSSIER A LA CCI PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSE DE RÉCEPTION OU DÉPÔT A L'ACCUEIL CONTRE REMISE D'UNE SIMPLE DÉCHARGE. L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE NE SERA PAS IMMEDIATE ET SERA SOUMISE POUR EXAMEN AU CENTRE DE FORMALITÉS DES PROFESSIONS IMMOBILIÈRES. UN RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT OFFICIEL VOUS SERA TRANSMIS PAR COURRIER.

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier